

Fiche d'information : Renforcement des systèmes communautaires

Qu'est-ce que le renforcement des systèmes communautaires?

Le renforcement des systèmes communautaires (RSC) se rapporte aux initiatives qui contribuent au développement et/ou au renforcement des organisations communautaires (CBO). Le renforcement des systèmes communautaires vise à optimiser la réponse de la communauté au VIH, à la tuberculose et au paludisme, ainsi que l'accès et le recours de cette dernière aux services de santé. De plus, le renforcement des systèmes communautaires permet d'encourager une demande en services de qualité grâce au rôle croissant de la communauté dans la conception, la prestation, le suivi et l'évaluation des services.

Dans le contexte spécifique des demandes de financement adressées au Fonds mondial, les initiatives de renforcement des systèmes communautaires sont encouragées pour améliorer les résultats des programmes de prévention, de traitement, de soin et de soutien se rapportant au VIH, à la tuberculose et au paludisme. Au-delà de la prestation de services communautaires, les organisations jouent un rôle essentiel dans l'optimisation des résultats liés à la santé grâce à la sensibilisation et à la mobilisation.

Le renforcement des systèmes communautaires doit reposer sur l'évaluation des besoins communautaires pour identifier les lacunes en matière de services et garantir que celles-ci soient convenablement comblées dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies.

Composantes du renforcement des systèmes de santé :

- **Renforcement des capacités** des organisations communautaires pour développer les processus fondamentaux nécessaires fournir une plus grande diversité et qualité d'activités. Le renforcement des capacités des CBO implique entre autres:
 - le développement d'infrastructures physiques par l'acquisition et le maintien d'espaces de bureaux, de fournitures et de meubles de base, de comptes bancaires et de services de télécommunication continus ;
 - le développement de systèmes organisationnels qui se distingue du soutien aux activités programmatiques spécifiques et qui comprend notamment l'amélioration de la gestion financière, de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation, de la capacité de gestion de l'information et des connaissances et des processus de gouvernance ; et
 - le renforcement des capacités techniques visant à favoriser une plus grande qualité et échelle des interventions existantes et nouvelles des programmes. Le soutien technique et l'échange des bonnes pratiques peuvent être envisagés.

Les activités de renforcement des capacités mentionnées ci-dessus peuvent inclure les ressources humaines ¹, la formation, les stages, les échanges d'apprentissage, la

¹ Selon les directives de la série 9, la notion de ressources humaines regroupe les salaires, les rémunérations et coûts associés (pensions, primes et autres avantages des employés, etc.) pour tous les employés (y compris le personnel de terrain) et les frais d'embauche.

sensibilisation, le renforcement et l'amélioration des systèmes de gestion de la connaissance et la recherche opérationnelle orientée sur la communauté.

- **Renforcement des partenariats** avec plusieurs parties prenantes au niveau local. Les partenariats permettent d'améliorer les processus de planification, la coordination et le dialogue sur les politiques avec les grandes institutions et les principaux prestataires de services mais aussi d'accroître l'impact et la collaboration et d'éviter la duplication des services fournis. Le renforcement des partenariats favorise également le développement et le renforcement des réseaux de la société civile.

La garantie de durabilité. Cela pourrait notamment mettre l'accent sur le soutien aux initiatives visant à planifier et à réaliser la prévisibilité des ressources à long terme afin d'accroître la durabilité des ressources une réponse nationale et multi-sectorielle à ces trois maladies.

B. Quels sont les types d'organisations qui profitent des initiatives de renforcement des systèmes communautaires ?

Tout en reconnaissant le rôle important des organisations gouvernementales et quasi-gouvernementales dans la prestation de services, les initiatives de renforcement des systèmes communautaires revêtent une importance particulière pour des organisations non gouvernementales soutenant et/ou accroissant la prestation de services aux principales populations affectées difficiles à atteindre². Il s'agit notamment de personnes qui, en raison des facteurs géographiques, sociaux ou autres, ne sont pas couverts par les points d'accès aux services existants.

Les initiatives de renforcement des systèmes communautaires soutiennent le travail d'un vaste éventail d'organisations non gouvernementales comprenant, entre autres, les organisations de personnes vivant avec ou affectées par les maladies, les groupes de sensibilisation communautaires, les organisations dispensant des soins à domicile, les organisations confessionnelles, les organisations de femmes, les organisations de groupes vulnérables, les centres communautaires et les organisations du secteur privé.

C. A quoi s'attendre du renforcement des systèmes communautaires ?

L'étendue croissante des épidémies de VIH, de tuberculose et de paludisme a augmenté la pression sur les systèmes nationaux, leur imposant de renforcer et d'améliorer la qualité et l'efficacité des efforts de mise en œuvre. Cela ne sera possible que par le renforcement des systèmes communautaires.

Le Fonds mondial reconnaît que la présence d'organisations communautaires fortes et durables est un facteur important qui permet de garantir une bonne gouvernance, une politique cohérente, l'impact, la durabilité et les résultats d'un programme de prévention, de traitement, de soin et de soutien contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Pour mettre en place une approche multisectorielle de mise en œuvre des programmes nationaux contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, un nombre croissant d'organisations communautaires a évolué pour combler les lacunes en prestation de services au niveau de la communauté. Cependant, beaucoup d'entre elles sont situées dans des zones rurales ou reculées, sont contraintes de fonctionner avec une main d'œuvre limitée et de souvent employer des bénévoles. Elles manquent souvent d'expérience et de moyens techniques pour accéder aux ressources qui leur permettraient de renforcer leurs systèmes de gestion sous-jacents et d'améliorer leur efficacité opérationnelle en matière de prestation de services.

² Le Fonds mondial adopte la définition de l'ONUSIDA des *principales populations affectées*.

Afin de développer au maximum ces réponses communautaires, le renforcement des systèmes communautaires est nécessaire pour :

- étendre la couverture de la prestation de services ;
- fournir des réponses d'urgence aux épidémies au niveau communautaire ;
- parvenir à la couverture en services des groupes difficiles à atteindre et marginalisés ;
- informer et améliorer la politique publique, et notamment l'analyse de la politique, la sensibilisation et le développement du leadership ;
- mobiliser les membres de la société comme acteurs de la lutte contre les trois maladies, en particulier les secteurs non gouvernementaux comme les responsables religieux, les médias, les entreprises et les universités ;
- être complémentaire du secteur public dans ses efforts visant à atteindre l'accès universel, notamment pour les populations difficiles à atteindre ; et
- soutenir la mobilisation communautaire pour parvenir à un meilleur accès aux services.

Le Fonds mondial accorde une attention particulière au rôle des communautés dans la promotion d'environnements favorables à la mise en œuvre de programmes fondés sur le concret. En particulier, les communautés jouent un rôle important dans le développement des environnements sociaux, juridiques et politiques permettant la mise à l'échelle des interventions basées le concret. Ces interventions sont nécessaires pour renforcer les réponses nationales et, en particulier, pour réduire la vulnérabilité des groupes marginalisés et les inciter à lutter contre les maladies en se servant des réponses testées. Ces réponses peuvent s'attaquer aux causes profondes de la stigmatisation et aux barrières politiques et juridiques à la protection et au respect des droits de l'homme et qui empêchent les communautés affectées d'accéder aux services.

D. Intégrer le renforcement des systèmes communautaires dans les propositions du Fonds mondial

Le Fonds mondial continue à soutenir les initiatives de renforcement des systèmes communautaires, dans le cadre d'une amélioration générale des résultats en matière de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Le Fonds mondial encourage les candidats à prévoir des mesures de renforcement des systèmes de communautaires adaptées aux contextes nationaux comme composantes régulières de toutes les propositions.

Les candidats sont encouragés à évaluer les besoins en renforcement des systèmes communautaires comme partie intégrante :

- des évaluations des programmes de lutte contre les trois maladies et des systèmes de santé, en s'assurant que celles-ci identifient les domaines dans lesquels la participation pleine et entière de la communauté est nécessaire pour améliorer (a) la portée et la qualité de la prestation de services, notamment auprès des populations les plus difficiles à atteindre, et (b) les politiques, la planification et la mise en œuvre basées sur des éléments concrets ; et
- de la mise en œuvre globale des programmes en renforçant (a) la capacité des organisations communautaires à améliorer les politiques publiques, la planification et la mise en œuvre basées sur des éléments concrets ; et (b) les systèmes et capacités de mise en œuvre des sous-récepteurs et des autres partenaires permettant d'améliorer la qualité et la durabilité des services nationaux fournis au sein de la communauté.

Le Fonds mondial encourage également les initiatives de renforcement des systèmes communautaires visant à garantir une approche favorable à la prestation de services et à la mise en œuvre globale des programmes qui démontrent une sensibilité aux questions de genre (voir les fiches d'information du Fonds mondial "Garantir une approche sensible aux questions de genre" et "Les minorités sexuelles et l'épidémie de VIH" disponibles sur le site web du Fonds mondial).

Les Directives pour propositions révisées du Fonds mondial comprennent des références non exhaustives aux domaines de travail susceptibles d'être soutenus par le Fonds mondial pour améliorer l'accès à et/ou la qualité des services, tels que :

- les initiatives visant à améliorer la mise en œuvre et la prestation de services des programmes communautaires, y compris le renforcement des capacités institutionnelles de base, en assurant le développement des infrastructures matérielles et celui des organisations et des systèmes ; et
- le développement de partenariats au niveau communautaire qui met l'accent sur la construction de relations systématiques entre les organisations communautaires dans le but d'améliorer la coordination.

Lorsque les initiatives de soutien au renforcement des systèmes communautaires prévues bénéficient plus d'une des trois maladies contre lesquelles le Fonds mondial mène des actions, il peut s'avérer judicieux de formuler une demande de financement transversal. Pour plus d'informations sur cette possibilité, reportez-vous à la description des "interventions transversales de renforcement des systèmes de santé" qui se trouve dans les Directives pour les propositions,

Lorsque les initiatives prévues visent des épidémies concentrées sur des groupes marginalisés de plusieurs pays de la même région, il peut s'avérer judicieux de formuler des propositions de renforcement des systèmes communautaires par l'intermédiaire d'une proposition régionale ou non-CCM.